



# SERMON XIII. SVR l'Epistre de S. Paul aux Rom. chap. 8. vers. 32. 33.

*Qui intentera accusation contre les Eleus de  
Dieu? Dieu est celuy qui justifie.*

*Qui est-ce qui condamnera? Christ est mort,  
& qui plus est, il est resuscité, & il  
est à la Dextre de Dieu, & c'est luy qui  
fait requeste pour nous.*



**IEN AYZEZ EN NOSTRE SEI-  
GNEVR IESVS-CHRIST.**

Nostre grand Apôstre au 36.  
verset de cet excellent chap.  
dans les vifs resserimés de la cō-  
munion qu'il avoit avec Christ  
& des avâtes qui en resultent necessâtement,  
dit qu'en toutes les choses qu'il venoit de spō-  
cifier, qui estoient pourtant les choses les plus  
terribles selon le monde qui puissent arriver  
à l'homme & rendre sa condition miserable,

572 *Sermon 13<sup>e</sup>. sur l'Epistre Saint Paul*  
*nous sommes plus que vainqueurs*, mais nous di-  
 sons qu'il pouvoit encore exageter cette for-  
 te expression & dire qu'en toutes ces choses  
 nous sommes plus que triomphans. Car en  
 effet les veritables Chrestiens ont quelque  
 chose de plus que les plus celebres triompha-  
 teurs qui ont tant fait de bruit en la terre.  
 Tous ceux cy n'ont jamais triomphé qu'aprez  
 avoir vaincu, & de tout temps l'on à tenu pour  
 veritable & pour vn propos sententieux & bien  
 sensé., celuy que tint vn Roy d'Israël à cet  
 insolent Bennadad Roy de Syrie, *Que ce n'est*  
 pas à celuy qui vest le harnois & qui s'appareil-  
 le au combat à se glorifier ; mais à celuy qui le  
 deuest, & qui met bas les armes aprez avoir vain-  
 cu ses ennemis. Mais icy Saint Paul & tous  
 ceux qui sont les soldats de Christ & les veri-  
 tables chevaliers du Saint Esprit, & qui com-  
 posent cette Sacrée milice dont le fils de Dieu  
 est le General, triomphent en combattant,  
 voire devant que d'avoir combattu : & com-  
 me ils sont joyeux en esperance, ils triom-  
 phent aussi en esperance, & cela avec autant  
 de satisfaction & d'epanouissement de cœur  
 que si desia leurs ennemis estoient souz leurs  
 pieds, & que Christ leur mist la couronné sur  
 la teste.

1 Roi.  
chap.  
20.  
vers.  
11.

Vous avez vn excellent exemple de ces saintes  
 exultations dans les dernieres paroles de ce  
 chapitre, ou Saint Paul n'attend pas à chanter

le Cantique de sa delivrance qu'il ait passé au travers de la Mer Rouge, comme firent autrefois les Israélites aprez que Dieu les eut delivrez de la captivité d'Egypte; Mais au milieu de ce petilleux passage il anticipe tous les succez glorieux qu'il attend de la fidelité de son Dieu, & parle de soy mesme & de tous ceux de son ordre, bien qu'ils n'eussent pas encore appréhendé, comme il s'en exprime en l'Epistre aux Philippiens, de la mesme maniere que fit Iesus-Christ en la croix quand il s'escria *que tout estoit accompli*, & comme si les portes du Ciel luy estoient ouvertes & qu'il n'eut plus qu'à triompher. De la ces excellentes parolles *Nous sçavons que toutes choses aydent ensemble en bien à ceux qui ayment Dieu, à sçavoir à ceux qu'il à appellez selon son propos arresté, car ceux qu'il à preconnus, il les à predestinez à estre rendus conformes à L'image de Christ & ceux qu'il à predestinez, il les à aussi appellez, & ceux qu'il à appellez il les à justifiez, & ceux qu'il à justifiez il les à aussi glorifiez. Que dirons nous donc à ces choses? si Dieu est pour nous qui sera contre nous? Celuy qui n'a point esparagné son propre fils mais l'a livré pour nous, comment ne nous donnera t'il aussi les autres choses avec luy? Et enfin ces belles parolles de nostre texte qui intertera accusation contre les Eleus de Dieu? Dieu est celuy qui justifie. Qui est-ce qui condamnera? Christ est mort, & qui plus est, il est resuscité &*

*Sermon 13<sup>e</sup> sur l'Epistre Saint Paul*  
*est assis à la dextre de Dieu, ou mesme il fait re-*  
*queste pour nous.*

En ces paroles nous considererons moyennant la grace de Dieu 1. qu'il n'y à plus d'accusateurs qui puissent subsister en jugement contre les Eleus de Dieu. 2. la raison de cela, qui est double : l'une que ces accusateurs auront à faire aux Eleus de Dieu, car il ne dit pas *Qui internera accusation contre nous ?* mais *contre les Eleus de Dieu.* Et l'autre raison est que c'est devant Dieu que ces accusations doivent estre portées, & encore devant Dieu qui aprez avoir Elou Iustifie nécessairement, selon l'ordre & l'entresuite que Saint Paul met entre les graces de Dieu, asçavoir que ceux qu'il à eleus, il les a aussi appellez, & que ceux qu'il à appellez il les à aussi justifiez &c. Enfin nous considererons que l'issue de l'examen que Dieu fera des accusations intentées contre nous ne peut estre la condamnation à la mort, parce que Christ la subie en nostre place, en qualité de nostre plege. *Qui est ce qui condannera ? Christ est celuy qui est mort, & qui plus est, qui est resucité, & qui est à la dextre de Dieu, ou il fait requeste pour nous.*

Quelques vns font de toutes ces paroles vne interrogation continuelle, & au lieu que la plus part des interpretes n'expriment par interrogation que les premieres paroles des deux versets que nous exposons, & font

des dernières paroles la réponse : ceux la continuent l'interrogation par tout, & lisent *Qui est-ce qui intentera accusation contre les Eleus de Dieu ? sera-ce Dieu qui justifie ? Qui est-ce qui condamnera ? sera ce Christ qui est mort & qui est resuscité & est assis à la dextre de Dieu, ou il fait requeste pour nous ?* Et ils rendent leur sentiment assez raisonnable par le vers. 35. ou tout est enoncé par interrogation.

*Qui est-ce qui nous separera de la dilection de Christ ? sera ce affliction ou angouisse ou persécution ou nudité ou famine ou peril ou espée ?* Et cette maniere de traiter ces cordiales matieres par interrogation, me semble assez convenable à l'Esprit de nostre grand Saint Paul, qui est tout feu quand il les manie, mais parce que l'une & l'autre maniere d'exprimer ces matieres reviennent à un mesme sens, nous nous tiendrons à celle de nos Bibles.

Qui est-ce donc, dit icy Saint Paul, *qui intentera accusation contre les Eleus de Dieu ?* Ou d'entrée vous devez noter que c'est du Tribunal de Dieu que parle Saint Paul, & non du Tribunal des juges du monde, car Saint Paul sçavoit bien qu'en celuy ey on intenteroit sans cesse des accusations contre les Eleus de Dieu, qui y estoient toutes receties de son temps & ou les gens de bien perdoient toutes les causes qu'ils y avoient touchant la Religion qu'ils professoient, ç'ont esté ces Jurisdictiones humai-

nes qui ont fait tant de Martyrs, & qui estoient semblables à cette Idole de Moloch entre les bras de laquelle tout rouges & tout embrasés qu'ils estoient, de petits enfans de pauvres & innocentes créatures perdoient miserablement la vie & estoient reduites en cendres : Ce n'est pas bien aymez de ces sortes de Tribunaux dont Saint Paul dit icy qu'il n'y à point d'accusation contre les Eleus de Dieu, mais c'est du Tribunal de Dieu ou il dit qu'il n'y à plus aucune condamnation contre eux.

Ce n'est pas pourtant que là mesme on n'y en forme souvent, car le Diable qui est *le grand accusateur de nos freres*, nous accuse devant Dieu & produit pour tesmoin contre nous nostre propre conscience : mais ses accusations sont ridicules, car il nous prend pour autres que nous ne sommes, & agit contre nous comme contre des enfans d'Adam, ou comme contre des gens qui estants sous la malediction de la Loy pretendent d'estre justifiez par leurs bonnes œuvres, mais ce malheureux Esprit se mesprend lourdement, car nous ne passons plus devant Dieu pour enfans d'Adam, mais pour ses enfans, ni pour des gens qui ayent à respondre de leurs actions au terrible tribunal de la Loy, qui allarme toute la nature corrompue par ces formidables paroles *Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les paroles de la Loy*, mais nous avons *un droit de*  
*commitimus*

*commitimus* qui nous vient de Iesus-Christ, en vertu duquel nous portons toutes nos causes au trosne de grace & les y gagnons toutes. Il est vray que quand nous nous presentons devant Dieu, c'est en qualité de pecheurs, mais de pecheurs repentans, & nous accusant nous mesmes & croyans à l'Evangile & couverts des merites du fils de Dieu qui est vn équipage contre lequel toute 'la severité de la justice ne sçautoit rien conclure. Car il n'y à point de condamnation pour ceux qui sont en Iesus-Christ, & c'est par vn acte continuel que Dieu nous justifie, d'où vient que Saint Paul ne parle pas de la justification qu'il fait de ses Eleus cōme d'une action passée, mais il en parle comme d'une action continuelle, & ne dit pas que Dieu nous à justifiez vne fois, mais il dit au temps present que c'est Dieu qui justifie, tellement que comme aprez avoir instruit vn procez & que l'on à reconnu l'impertinence des accusations que l'on allegue contre celuy que l'on pretend estre criminel, si ses accusateurs venoient rebatre leurs accusations justement au moment que le Iuge prononce la decharge & l'absolution du Criminel, ils seroient rebutez rigoureusement, & leurs instances passeroient pour des importunitiez impudentes. Ainsi quād Satan vient reproduire ses vieilles accusations contre nous au mesme temps que Dieu nous



considerant comme pecheurs, mais comme pecheurs croyãs & ayans recours à la misericorde de Dieu, nous absout & nous declare justes, toutes ses accusations sont deboutées ignominieusement, & Dieu le repousse de mesme air qu'il le fit autrefois en la Prophetie de Zacharie lors que ce mesme Calomniateur essayoit à r'allumer le courroux de Dieu contre les miserables reliques de son pauvre Peuple que Dieu venoit de retirer de la tribulation la grande, *Va Satan l'Eternel te redangüe, est-ce pas icy ce petit tison que j'ay recoux du feu; Ainsi Dieu rembarre avec indignation cet Ennemy de nostre salut, disant, Est-ce pas icy le Peuple que j'ay elen? Et qui m'a cousté si cher? Et que j'ay acheté par un si grand prix? Et qui sera si osé d'intenter accusation contre mes Eleus, lors que je prononce de dessus le Tribunal de la grace leur absolution, & que je les reçois en mon sein en qualité de mon Espouze? Et puis que Dieu ne voit plus d'iniquité en Jacob, quelle audace & quelle forcenerie seroit-ce d'accuser comme criminels les amis de Dieu, & d'essayer à remener dans la Geole de la Justice de Dieu, & de remettre dans les Ceps, ceux que Dieu va loger dans le Paradis, & à qui il va mettre la Couronne sur la teste.*

Tandis que nous estions hors de Christ & estrangers de Dieu & de ses promesses, toutes les accusations de Satan & de nostre propre cœur portoient coup, & nous devoient

estre formidables, mais apres l'honneur que Dieu nous a fait de nous avoir eleus & appelez au regne de sa merueilleuse lumiere, nous ayant arrachez à nostre corruption, & titez de ces *puits de Bitume* où nous estions tombez, pour nous joindre au corps Mystique de son Fils, (car je croy qu'il faut expliquer le mot d'Eleus par celui d'Appelez d'une Vocation efficace, & le mot d'Elire se prend en ce sens au 20. chap. d'Ezechiel, où Dieu parle du jour auquel il a Eleu Israël, quand il l'a retiré par main forte & par bras estendu de la captivité d'Egypte, de mesme encore qu'en Zach. parlant de la delivrance future du Peuple des Juifs de la captivité de Babylone, il dit qu'il elira encore vno fois Ierusalem) apres dis-je que Dieu nous a appelez, toutes ces accusations sont aussi inciviles & aussi impudentes que si nous voulions obliger vn Mari qui aime tendrement sa Femme à luy donner la lettre de divorce, ou induire quelqu'un à s'arracher vn œil, & à se mutiler de l'un de ses membres.

Vous direz, mais quoy qu'il en soit ce Dieu qui justifie est-ce pas Dieu le Pere? Est-ce pas celui qui est le garant des droits de la Justice? Et celui qui ne tient point le coupable pour innocent, & qui ne compare non plus avec le mechant que le feu devorant fait avec les espines? Comment donc justifie-t'il le pecheur tels que nous sommes tous naturellement?

car nous sommes tous enfans d'Ire, Mes Freres si nous nous figurions que Dieu le Pere fust seul en l'examen de nostre procez, & qu'il n'eust point d'autres objets devant les yeux que nos pechez, qu'il n'eust l'oreille ouverte, à l'égard des Juifs, qu'aux Tonnerres de la Loy & à cette malediction dont nous venons de parler, qui foudroyè le pecheur, & à l'égard des Gentils, qu'aux tesmoignages de leur conscience qui tient lieu de Loy; ce ne nous seroit pas vne grande consolation que ce fust Dieu le Pere qui nous jugeast; Mais graces à Dieu qu'il n'est pas tout seul en l'instruction de ce Procez, mais son Fils y assiste, & *Dieu est en ce Fils, se reconciliant le monde, & ne luy imputant point ses pechez*. Comme Ionatham se tenoit aupres de Saül son Pere pour le rendre favorable à David son amy, & empescher les effets de son indignation; Ainsi Christ se tient tousjours prez de Dieu quand il s'agit de nos affaires, pour desarmer son couroux contre les miserables mortels. Ce qu'il fait infailliblement, remplissant tout le parquet de la bonne odeur de ses merites, & la voix de son sang, qui crie meilleures choses que celuy d'Abel, y esclatte d'vn ton si haut & si remplissant l'oreille du Iuge du Monde, que les Foudres & les Tonnerres de la Loy contre ceux qui l'ont violée, ni les reproches de la conscience n'y sont point entendus.

Bien-aimez, en vne conjoncture si favorable

il nous est fort avantageux que ce soit Dieu le Pere, qui nous juge, car il ne peut manquer à nous justifier, veu qu'il forme son jugement sur les avis de son Fils, qui vont tout à fait à nostre absolution. Et c'est pour cela que Christ nous dit luy mesme que *le Pere ne juge personne,* Iean 5  
*mais qu'il a donné tout jugement à son Fils,* par Heb. 12  
ce que c'est Christ qui fait les Arrests, & que 24.25.  
par maniere de parler, le Pere ne fait que les prononcer. Et c'est en cette condition que l'Auther de cette belle Epistre aux Heb. corrant entre les Privileges des Fideles celui d'estre parvenu à Dieu le Juge de toute la Terre, y ajoute par vne prudence toute divine, & à Iesus le Mediateur de la nouvelle Alliance, & au sang de Christ prononçant meilleures choses que celui d'Abel, faisant mention de la Mediation de Christ & des merites de son sang qui nous ont rendu Dieu si propice, afin que cette grande Idée d'un Dieu Juge de toute la Terre ne nous espouventast point, & qu'elle ne nous empeschast point d'approcher de Dieu avec hardiesse. Or c'est devant ce Dieu ainsi adoucy par Iesus-Christ, que desormais Satan porte toutes ses accusations contre nous : Jugez donc Mes Freres, si elles peuvent avoir aucun effet à l'encontre de nous, & si quand Satan derive les causes qu'il a à démeller avec nous devant Dieu, il ne se prepare pas la mesme confusion que firent autrefois les Scribes & Pharisiens

**Jean 8.** dont parle Saint Jean, quand ils amenerent **2**  
**vers. 3** Iesus-Christ vne femme surprise en adultere.  
 Ils croyoient avoir si bien concerté leur affaire que Christ seroit contraint de la condamner, & qu'il perdrait par là la qualité de *debonnaire* dont il se prevaloit, qui luy donnoit tant de creance parmy le peuple, & le faisoit considerer comme le Messie qui devoit estre *humble & debonnaire*, tel que nous le décrit Zacharie le Prophete, & ils croyoient qu'il ne manqueroit pas à condamner vne femme adultere, luy qui estoit vn si rigoureux Interprete de la Loy, & qui leur avoit enseigné que *qui regarde vne femme pour la convoiter, il a desjà commis adultere en son cœur avec elle.* Mais Christ les fit decheoir de leurs cruëles & malicieuses esperances, car il ne la condamna pas, au contraire Il luy pardonna ses pechez, en luy disant *va ne peche plus, que pis ne t'avienne.* Ainsi arrive t'il à Satan quand il mene devant Dieu vn pecheur qui est des Eleus de Dieu, & de ceux qui sont en Iesus-Christ : Quelque particulier denombrement qu'il fasse de nos pechez, & qu'il s'en serve comme d'autant d'allumettes du courroux de Dieu, trouvant Dieu disposé comme il est maintenant par les merites de ce grand Sauveur ; c'est jeter vn poisson en l'eau pour le noyer, que de mener vn pecheur repentant à Dieu, c'est mener vn homme parmy la fleur de ses amis pour luy faire

son procez, & l'inviter au banquet pensant le produire au supplice. Car Christ qui entrevient en toutes nos affaires & qui les a toutes si bien faites en nostre faveur, se trouve la à poinct nommé, & esteint avec son Sang le feu de l'Ire de Dieu, & change tout l'appareil funeste de la justice de Dieu, qui se preparoit à la vengeance, en des effets de misericorde, & en ce cry que Zacharie le Prophete fait retentir parmi le peuple de Dieu *grace grace sur elle*, & ainsi Satan s'en reva confus dans les Enfers, comme Balach s'en retourna avec depit en son pays, voyant que le prophete qu'il employoit, & qui nonobstant ses feintes de craindre Dieu & de dependre de ses ordres, luy avoit sans doute fait esperer que ses enchantemens seroient merveille contre le peuple de Dieu, le benit au contraire, au lieu de le maudire, & luy ouvrit toutes les benedictions du Ciel & de la Terre.

Cependant bien-aimez, parce que l'on pouvoit objecter que quoy qu'il en soit, le pecheur merite la mort, que Saint Paul y est formel luy mesme, quand il dit aux Romains que le gage du peché c'est la mort, & qu'il faut necessairement que l'Arrest que Dieu a prononcé à Adam quand il pécha ait lieu, *tu es poudre & tu retourneras en poudre*, & qu'il soit satisfait à la Justice de Dieu par la mort du pecheur, & spirituelle & temporelle, & par la condamnation à des supplices proportionnez à la gran-

Rom 6

584     *Sermon 13<sup>e</sup>. sur l'Epistre Saint Paul*  
deur du demerite du pecheur qui est infiny.  
Saint Paul ajouste qu'il n'y a plus de condam-  
nation à craindre, parce que la Justice de Dieu  
est presentement satisfaire par la mort de Iesus-  
Christ. *Qui est-ce, dit-il, qui condamnera? Christ*  
*est mort, & qui plus est il est resuscité,* dit ce  
grand Homme : Et Dieu a bien montré qu'ef-  
fectivement il estoit satisfait , & qu'il avoit  
flairé l'odeur d'un entier appaisement envers  
nous, par la mort de son Fils, puis qu'il l'a re-  
suscité des morts. Ce qu'il n'auroit jamais fait,  
si Christ avoit pris le nom de Dieu en vain d'une  
maniere si insolente , se qualifiant le Fils de  
Dieu envoyé de sa part au Monde pour le sau-  
ver, attribuant à ses souffrances des merites  
infinis, comme estans émanez de Dieu , dont  
il n'a point fait de difficulté de s'arroger la qua-  
lité. Certainement si Dieu son Pere ne l'avoit  
reconnu , & s'il ne l'avoit avoué pour estretel  
qu'il se disoit, la mort sans doute l'auroit en-  
glouty sans resourcé , & il n'en fust jamais re-  
venu , & Dieu n'auroit pas employé sa toute  
puissance à le resusciter des morts, pour autho-  
riser les usurpations d'un Homme qui se fust  
arrogé les honneurs qui n'appartiennent qu'à  
Dieu ; De mesme que quand un jour Dieu abyf-  
mera l'Antechrist, cet homme de peché qui  
se fait adorer comme Dieu , comme vne meu-  
le de Moulin que l'on jetteroit en la Mer , ja-  
mais on ne le reverra non plus que les Egyp-

tiens que la Mer engloutit, & desquels Moyse disoit au Peuple de Dieu, *voyez vous cette grande multitude, dans un moment vous ne la verrez plus.* Et la playe de cette deuxième Beste ne sera jamais guerie. Puis donc que Dieu a resuscité Christ des morts, c'est vn signe assuré qu'il a eu sa negociation pour agreable, qu'il a accepté ses merites qu'il luy a presentez, que sa mort a plainement satisfait à sa Iustice, & qu'ainsi il ne reste plus de condamnation.

Cette consolation se fait encore gouster d'avantage par la consideration de ce que Saint Paul ajoute, qu'il est *assis à la dextre de Dieu, où il fait mesme requeste pour nous*, car ces honneurs immenses que le Pere luy a faits de l'avoir souverainement exalté, & de luy avoir donné un nom par dessus tout nom, & l'avoir fait seoir à la dextre de la Majesté de Dieu immédiatement apres ses souffrances & sa douloureuse mort, c'est encore vn tesmoignage assuré qu'il venoit de rendre vn service agreable à son Pere, puis que ce Pere Saint & juste, reconnoissoit ses peines de tant de gloire dont il le Couronnoit dans le Ciel. De mesme que quand Pharao exalta Ioseph aupres de sa personne, apres l'avoir tiré du Cachot, & luy donna l'entiere administration de son Estat, ce fut vn tesmoignage que Ioseph estoit vne personne qui luy estoit fort chere, & qui luy venoit de rendre vn service notable. Et de mesme en-

core que quand Saül donna sa Fille Mical en mariage à David, & qu'il luy fit moissonner tant de gloire au milieu de son Peuple, qui tous applaudissoient à sa valeur, d'avoir tué le Philistin qui deshonoroit par ses bravades les batailles rangées du Dieu d'Israël, c'estoit encore sans doute vn signe que David venoit de rendre vn service signalé à la Couronne. Ainsi quand nous voyons Couronné de gloire & d'honneur, & exerçant la puissance que Dieu luy a donnée sur toute chair, celui qui s'est fait un peu moindre que les Anges, & qui apris forme de serviteur pour satisfaire à la Justice de Dieu par les merites de sa mort : Nous avons sujet de conclure qu'il a heureusement executé la Commission qu'il avoit receuë du Pere, & qu'il nous a pour jamais mis à couvert de l'Ire de Dieu, en sorte qu'il n'y a plus de condamnation.

La seule intercession de Iesus-Christ qui est à la dextre du Pere, nous doit donner cette assurance qu'il n'y a desormais personne qui condamne, au moins qui ait le droit de le faire, puis que nous sommes pleinement persuadez que Dieu n'a jamais rejeté l'intercession de son Fils, Dieu a les prieres que la Charité nous dicte en faveur de nos freres pour fort agreables, & ce sont les *caillades de l'Epouse qui le quedes forcent*, & qu'il a de la peine à soutenir, mais *Canti-ques.* il y a telle occurrence & telle conjoncture des decrets de Dieu, que l'intercession de ses plus fa-

vorits serviteurs, n'a point empesché que Dieu n'ait deployé ses jugemens sur son Peuple. Et Dieu en Ezechiel dit que quand Samuel & Job intercederoient pour Ierusalem, qu'il n'y auroit point d'egard; Mais nous n'avons point d'exemple que Dieu ait jamais rebuté son Fils. Ce Fils au contraire luy rend graces de ce *qu'il l'exauce toujours*. Et ce n'est pas seulement en quelqu'une des actions du Fils de Dieu que le Pere tesmoigne que c'est *son Fils bien-aimé, en qui il prend son bon plaisir*, mais c'est en toute l'estenduë des exercices de ses sacrez offices & de toute sa negociation pour nostre salut: Et il a la mesme croyance aupres de Dieu son Pere, qui s'est obligé de l'escouter toujours favorablement, qu'il luy veut procurer en la Terre, quand il dit à tous les Hommes, *escoutez le*. Quand donc nous nous representerions le Seigneur Iesus seulement, priant & suppliant Dieu son Pere de ne nous point condamner pour les pechez que nous avons commis, le Pere l'ayme tant, & il trouve les desirs de son Ame si justes & si raisonnables, & tendans si directement à sa gloire, & si charitables envers ceux que le Pere luy a donnez, que sans doute il luy accorderoit tout ce qu'il luy demanderoit. Mais il y a quelque chose de plus que cela, qui nous assure que tout est accompli pour nous, & que nostre salut est basti sur la Roche. Car quand vous apprenez par la Pa-

role de Dieu que Iesus-Christ est à la dextre de Dieu, où il intercede pour nous, il ne faut pas vous imaginer qu'il soit là en forme de Suppliant, ou d'Avocat postulant en notre nom, comme Moÿse & Aïaron, ou comme les fideles au temps de Sennacherib qui crioient à Dieu, *Seigneur pardonne à ton Peuple*, ou comme Abigail qui dans vne profonde humilité vint se jeter aux pieds de David, pour reparer la faute quel orgueil & l'ingratitude de son brutal mary avoit commise, en criant *sur moy Seigneur soit l'iniquité de cet homme*. Si Christ en son intercession agissoit de cette maniere là, il ne nous seroit pas représenté seant à la dextre de Dieu comme jouissant d'une maïesté & d'une autorité esgale à celle de Dieu son Pere, mais il nous seroit représenté à genoux devant le Thrône de Dieu : Au lieu que Christ negotie nostre salut auprès de Dieu comme avec son esgal, luy representant les merites de ses souffrances, qui ont acquis à ses Eleus l'exemption de toutes sortes de maux, de peine, & vn droit incontestable à toutes les benedictions du Ciel & de la Terre. Ainsi Christ intercedant pour nous auprès de son Pere, ne demande pas le salut pour son Espouse comme vne grace à son egard, mais il le demande à sa justice, comme vne chose qui est deuë à ses merites. Ce sont bien graces à nostre egard, que nous devons recevoir

de la main de Dieu à deux genoux, & adorans  
ses misericordes, & baisans mille & mille fois  
cette benite main qui nous est si bonne, mais  
à l'égard du Fils de Dieu qui est nostre media-  
teur, c'est le prix de ses souffrances que la ju-  
stice de Dieu luy doit, & ainsi, ô bon-hour  
du fidele ! La justice de Dieu luy demande à  
cette heure nostre salut, avec les mesmes in-  
stances que sa Misericorde, & la Justice &  
la Paix, c'est à dire la Misericorde s'entrobai-  
sent & conspirent avec la mesme chaleur à  
nous procurer la vie Eternelle. Reste t'il donc  
aucune condamnation à craindre, puis que la  
Justice qui seule condamne est si pleinement  
satisfaite, que non seulement elle n'empesche  
plus le bien que la Philanthropie de Dieu nous  
veut faire, mais qu'elle l'exige de Dieu pour  
nous, avec toutes sortes d'empressements, &  
leve toutes les escluses qu'elle avoit opposées  
aux Torrens des benedictions de Dieu, qu'il  
vouloit espandre sur son Peuple ?

C'est assez de discours Mes Freres, pour vous  
donner l'intelligence du texte que nous avons  
en main, car nous ne voulons pas donner dans  
le lieu commun de tous ces importans articles,  
c'est le sujet de nos Catechismes ordinaires, &  
nous viendrons incontinent à l'application des  
choses que vous avez entéduës apres que nous  
aurôs satisfait à quelques difficultez qui se pre-  
sentent, touchant les matieres que nous avons  
traitées.

Premierement , sur cette asseveration de l'Apostre Saint Paul, que Christ est resuscité, qu'apres avoir dit qu'il est mort, il exprime par ces mots, *& qui plus est, il est resuscité*, les Impies qui couvrent maintenant la Terre comme les Grenouilles couvroient autrefois tout le Pays d'Egypte , pourront objecter à cette affirmation de Saint Paul, qu'ils demeurent bien d'accord du premier article dont il fait mention , qui est que *Christ est mort*. Les Payens en conviennent avec nous, Tacite qui vivoit dans les premiers Siecles , dit que Ponce Pilate luy infligea le supplice de la Croix , & les Juifs sont si mal-heureux que de se glorifier de l'espouventable attentat , d'avoir mis à mort *le Prince de vie*, & d'avoir esteint aux Tenebres les plus noires , non seulement la Lampe à Israël , mais d'avoir essayé d'estouffer la Lumiere du Monde, *le Soleil de Justice, qui portoit la santé en ses ailes*, & presentement ils l'appellent encore du nom qui marque la sorte de supplice par lequel ils le firent passer, qui est celui de la Croix. Mais ni le Juif, ni le Grec ne convient avec nous , ni de l'efficace que nous attribuons à cette mort , ni de la Resurrection que Saint Paul presche avec tant de confiance.

Commençons Mes Freres par les preuves de la Resurrection du Fils de Dieu , nous ne faisons pas estat d'alleguer toutes celles qui

prouvent invinciblement que Christ est le Messie, & par consequent s'il est mort, comme il l'est par l'aveu de tout le Monde, qu'il faut que Dieu l'ait resuscité d'entre les morts, puis que toutes les Propheties portent expressément que le Christ vivra éternellement, *apres qu'il se sera affranchy des liens de la mort, & qu'apres avoir mis son Ame en rançon il se verra de la posterité, & que son Regne sera éternel.* <sup>Esaie. 53.</sup> Daniel

Cela nous meneroit trop loin au delà des bornes que nous avons accoutumé de prescrire à ces actions, nous nous contenterons d'en mettre deux en avant, que nous estimons démonstratives. L'une est prise de ce que Iesus-Christ dit plusieurs fois à ses Apostres qu'il devoit resusciter des morts comme quand il allegue le Type de Ionas, & qu'il dit, que comme Ionas fut trois jours au ventre de la Baleine, qu'ainsi il devoit estre jusques au troisieme jour au sepulchre & resusciter en ce jour là, & quand il disoit aux Juifs, *destruisez ce Temple & en trois jours je se releveray.* L'autre preuve se tire de ce que les Apostres ont presché hautement, qu'en effet Christ est resuscité par la gloire du Pere, & qu'il s'est déclaré Fils de Dieu en puissance, par la Resurrection d'entre les morts.

Quand à cette premiere preuve que Christ est resuscité, puis qu'il l'avoit promis à ses Apostres, elle me semble évidente tout ce qui se peut, car quelle apparence qu'un grand & ad-

mirable personnage tel que les Impies mesmes reconnoissent qu'a esté Iesus-Christ nostre Seigneur, qu'un Homme dis-je si prudent qu'il nous paroist en toute sa conduite, eust esté si mal avisé de promettre vne chose à ses Disciples, laquelle n'arrivant pas, luy devoit faire perdre toute la reputation, dont les Impies disent qu'il estoit si passionnément alteré, que pour l'acquérir grande & esclatante en la terre, il ne faisoit point de difficulté de mettre en avânt des Doctrines qui luy mettoient sur les bras, tout le corps des Sacrificateurs & des Scribes, & des Pharisiens qui luy feroient infailliblement perdre la vie: Sans doute qu'un homme bien sensé n'auroit pas voulu se prevaloir d'une chose qui n'arrivant pas, comme il sçavoit bien qu'il estoit impossible qu'elle arrivast, devoit faire passer chez les siens, & parmy tous ceux qu'il auroit trompez pour un infame & execrable imposteur, celui qui est l'Amen, le fidele, & le veritable.

Encore si durant son séjour icy bas il eust mené vne vie plus heureuse qu'il n'a fait, & qu'au moins pendant les deux ou trois ans que nous disons qu'il à *servy au Conseil de Dieu* en l'exercice de ses charges, il se fust esjouy des biens du monde, comme il le pouvoit veu le grand credit que ses œuvres miraculeuses luy avoient acquis, dequoy les Juifs aussi bien que les Payés demeurét d'accord, & qui donoient si fort dans  
la

la veüe que tous les peuples alloient apres luy; jusques-là qu'ils avoient resolu de le ravir pour le faire Roy, & qu'en vn jour solemnel, ils luy rendirent les honneurs deus au fils de David, c'est à dire, au Messie, crians devant luy *Osanna au fils de David*, &c. Si dis-je il en eut ainsi visé, l'on eust pû dire qu'au moins il eust eu cela de bon & de satisfaisant à la chair, & que n'ayant d'autre visée que de vivre content en la terre, au moins durant sa vie, il auroit esté bien ayse de faire croire aux peuples avec qui il conversoit, qu'il resusciteroit vn jour & qu'il feroit resusciter ses amis avec luy: Afin de se conserver la creance d'estre le Messie & d'estre quelque chose de grand & d'extraordinaire: Mais de dire qu'un homme Sage se soit mis en la teste de mettre en avant vne doctrine qui le rendoit odieux par tout, & qui donnoit eschec & mat à toutes les Religions du Monde, & qui l'obligeoit luy-mesme à se priver de tous les plaisirs qui y regnent, & luy attiroit enfin vne mort inevitable: Et pour comble d'impertinence de prophetiser sa Resurrection, qui n'arrivant pas le devoit jeter incontinent apres sa mort dans l'execration publique, c'est ce qui est inconcevable.

J'ay bien leu que quelques extravagans ont hazardé des predictions de cette nature là; mais çont esté des hypochondriaques à qui l'Esprit d'erreur avoit peint ces sortes imagi-

P p

nations en l'ame, au rang desquels, il faudroit estre enragé pour mettre I. Christ, luy qui au jugemét des impies mesmes à passé pour vn des plus Sages de tous les siecles: que Tibere à voulu faire mettre au rang des Dieux du Paganisme, & dont vn autre grand Empereur a mis le portrait dans son cabinet avec ceux des plus grands hommes du Monde. Sur tout il n'est pas croyable que Christ prudent comme il estoit, eust désigné précisément le temps de sa Resurrection au troisiéme jour. Il se seroit sans doute contenté de la promettre indefiniment, sans la predire au troisiéme jour auquel n'arriuant pas, toute sa reputation devoit nécessairement expirer.

Et ne faut point dire que Christ avoit concerté ce dessein avec quelques-vns de ses confidens, de se faire condamner au supplice de la Croix, & de contrefaire le mort devant que l'on luy rompit les jambes selon la coustume, & qu'apres cela ses partisans ne manqueroient pas d'épendre le bruit qu'il seroit resuscité des morts. Car outre qu'il ne pouvoit pas s'assurer que ses ennemis ne le lapideroient point, comme ils firent vn peu apres S. Estienne, & s'ils ne le feroient point mourir par vn autre supplice que celui de la Croix, le coup de Lance qu'il receut du Soldat Romain qui luy perça le cœur montreroit-il pas que tous ces complots auroient esté ineptes

& ridicules ? Et la connoissance qu'il avoit de la hayne que luy portoient les Sacrificateurs, luy devoit elle faire penser qu'ils ne luy procureroient pas vne mort certaine en luy faisant rompre les jambes, comme on fit à ces deux criminels qui furent crucifiez avec luy ? Et sans doute qu'ils n'y auroient pas manqué n'eust esté que Dieu, qui tient les cœurs de ses ennemis en sa main, leur en osta la pensée, pour donner l'accomplissement à la prophetic de David, que pas vn des os du messie, dont il estoit *Pf. 34* le type, ne seroit cassé.

Et puis avec qui auroit il pû concerter vne fourbe si absurde & si indigne d'un entendement aussi éclairé qu'estoit celuy de Christ ? Ce dessein-là avoit il la mine de pouvoir reüssir ? Auroit-ce esté avec les Apolstre ou avec quelqu'un de ses Disciples qu'il auroit tramé vne entreprise si folle ? Mais ces pauvres gens là estoient ils capables de donner ce succez à vn si ridicule dessein ? Et par là auroient ils pas entierement ruyné la creance qu'ils avoient qu'il estoit envoyé de Dieu, & qu'il estoit le Messie ? Et apres s'estre fait reconnoistre pour vn franc imposteur, y a t-il apparence qu'ils eussent voulu prêcher sa doctrine, comme ils ont fait & s'exposer par là aux sanglantes persecutions qu'ils ont souffertes pour son nom ?

Il faudroit donc dire que ç'auroit esté avec

ses ennemis, & ceux qui ne goûtoient point sa doctrine, qu'il eut comploté cette belle pensée pour éviter la mort, & en mesme temps établir sa reputation en la Terre. Mais elle est si grossiere, que je n'estime pas qu'elle puisse tomber en l'ame d'un homme, qui ait seulement autant de sens qu'il en faut avoir pour n'estre pas beste tout à fait. L'autre preuve de la verité de la Resurrection de nostre grand Dieu & Sauveur Iesus-Christ, est que ses Apostres & tous ses Disciples, en ont épandu la nouvelle par tout le monde, disans qu'ils l'ont veu, qu'ils ont conversé, bû & mangé avec luy depuis sa Resurrection. *Ce que nous avons veu de nos yeux*, disoit l'un d'eux: *Ce que nous avons touché de nos mains de la parole de vie, c'est ce que nous vous annonçons.* Que Thomas à mis sa main à son costé, pour voir si c'estoit ce costé, que la Lance du Chevalier Romain avoit percé. Qu'il leur avoit donné le S. Esprit en toute abondance le jour de la Pentecoste. Qu'alors avoit esté accomplie la Prophetie de Ioël, *Je répandray de mon Esprit sur toute chair: & qu'ils estoient les premices de cette magnificence Divine.* Ils disoient encore que Christ nommément leur avoit donné la faculté de faire des Miracles, & qu'ils en faisoient tous les jours en son Nom, & par la vertu de Christ, qui leur avoit promis d'estre avec eux jusqu'à la consumma-

Jean.

1. Ep:

cap. 1

v. 1.

Ioël 2

tion des siècles, & vouloient, de ce qu'ils affirmoient tout cela, quel'on en inferast, que ce qu'ils disoient estoit veritable: C'est ce que dit S. Jean au 19. chap. Celuy, dit-il. qui l'a veu, à sçavoir; *Cette eau & ce sang sortir, sans se mêler, de son costé*, en à rendu témoignage, afin que vous croyez.

Que si en la bouche de deux où trois témoins, Dieu à ordonné que toute parole passe pour ferme & incontestable: Le témoignage de douze Apostres, qui assurent qu'ils l'ont veu mourir, & qu'ils l'ont veu resuscité, & monter au Ciel, & qui souffrent la mort, pour maintenir ce témoignage-là, ne doit-il pas passer pour vne verité constante?

Mes Freres, que pourroit-on alleguer, pour invalider vn témoignage si authentique? dira-t-on qu'ils se sont trompez? Mais le moyen de se tromper en vne chose de fait, dont les sens sont juges competens, & dont le Dieu qui les à faits, veut que nous recevions le témoignage.

Si la doctrine que les Apostres ont annoncée au monde de la Resurrection de Christ, estoit vn dogme de raisonnement, que Christ leur eut enseigné, on pourroit penser qu'ils auroient esté deceus par la subtilité de leur Maistre; Mais ce qu'ils publioient estoit matiere de fait, dont tous les sens, qui sont les plus fidelles informateurs de nos entende-

598 *Sermon 13<sup>e</sup>. sur l'Epistre Saint Paul*  
mens dans les choses de cette nature-là ;  
déposoient invariablement ; à sçavoir , que  
Christ estoit mort , qu'il estoit resuscité au  
troisième jour : Que quarante jours apres sa  
Resurrection les Apôtres l'avoient vû mon-  
ter au Ciel , & que de-là il avoit répandu la  
vertu d'enhaut, dont il estoit impossible, qu'ils  
n'apperçeussent les effets en tant de miracles  
qu'ils faisoient en son Nom : Et dequoy leurs  
sens , & de plus de cinq cens autres qui l'a-  
voient veu monter au Ciel , estoient des juges  
irreprochables. Apres tout cela qui pourroit  
douter d'une verité si pleinement & si évidem-  
ment attestée , vne seule chose me persuade  
tout à fait cette importante verité , que Iesus-  
Christ est resuscité : C'est que les mesmes  
Apostres qui l'annonçoient , disoient que le  
mesme Christ qu'ils prêchoient , & qui leur  
avoit donné charge de publier la Resurrection  
du Fils de Dieu , leur avoit donné la faculté  
de faire eux-mesmes des miracles , pour la  
confirmation de la Resurrection de Christ :  
Surquoy , Mes Freres , je raisonne ainsi : Où  
il est vray que les Apostres avoient cette fa-  
culté de faire des miracles plus grands que,  
ceux de Christ , qui resuscitoit les morts , &  
dont Christ leur avoit fait la promesse , De-  
quoy ils se prévaloyent dans tous leurs écrits :  
ou ils n'avoient pas cette faculté-là : S'ils l'a-  
voient : Et qu'il fût vray qu'ils fissent de tels

miracles, il est donc hors de doute que Iesus est resuscité, puisque tous les grands & magnifiques miracles qui ne pouvoient proceder que de Dieu & de sa doctrine, estoient destinez à la confirmation de cette auguste & capitale verité, que *Christ est resuscité.*

Que s'ils n'avoient pas la faculté de faire des miracles, quelle sottise & qu'elle puerile temerité estoit-ce à eux de s'en prévaloir? N'estoit-ce pas là vn moyen infailible, de se faire traiter de charlatans & d'imposteurs, quand les grands de la terre devant qui ils avoient à traiter, mettroient à l'essay cette prétendue capacité de faire des miracles, & quand l'on agitoit avec eux de la mesme maniere, que les Babylo niens faisoient avec les Israëlités, quand ils les sollicitoient de chanter les beaux Pseumes qu'ils faisoient autrefois retentir en Sion? Dans quelle confusion seroient tombez les Apostres, quand les puissans de la terre leur auroient dit voicy Rhodes; C'est icy le lieu où il faut sauter, & qu'ils les sommeroient de leur faire voir la puissance de I. C. aux œuvres miraculeuses qu'ils disoiēt qu'ils faisoient par sa vertu, s'ils avoient esté si fous que de se vanter d'un pouvoit qu'ils n'avoient point? Auroient-ils pas tout d'un coup perdu leur reputation & decrédité leur doctrine? Et qui est-ce, qui après vne conviction si évidente, ne les eût fuys, comme des seducteurs les plus ridi-

Mais bien loin que cela leur soit arrivé, ils se sont prévalus en leurs jours de cette puissance de faire des miracles, & en leur siècle on ne parloit que des miracles de Saint Pierre & de Saint Paul, & le dernier en la 1. Epist. aux Corinthiens chap. 14. parle des dons de parler divers langages dans les assemblées : Comme d'une chose si commune, & à l'exercice desquels ils s'addonnoient avec tant d'assiduité qu'ils en faisoient vanité, & il est contraint d'en corriger l'excez, & de les exhorter à exercer ces dons-là à édification, & à ne parler langages en l'assemblée, S'il n'y a quelqu'un qui interprete ce qu'ils énonçoient en vne langue étrangere, & les plus envenimez ennemis du nom de Christ, comme vn Celsus & vn Julien l'Apostat & vn Porphyre demeurent d'accord, que Christ & ses Apostres ont fait des miracles, Et ces Saints Hommes ont transmis cette faculté à leurs successeurs durant les premiers siècles, & Justin Martyr qui vivoit cent ans apres la passion de Iesus Christ, & Irénée vn peu plus moderne que Justin ; Mais qui avoit veu Polycarpe Disciple de S. Jean, & Tertullien, & Origene, & Cyprien, qui vivoient au troisiéme siècle, font mention d'une infinité de miracles qui se faisoient au nom de Christ : Irénée entre vne infinité de miracles qui se faisoient en ce précieux Nom, dit

que de son temps, les Freres resusciterent vn homme mort, que Dieu leur redonna à leurs prieres : Parce que c'estoit vn personnage qui contribuoit à l'edification de l'Eglise de Dieu de ce temps-là. Et Tertullien s'offre aux Empereurs, ausquels il adresse cette belle Apologie qui à tant fait de bruit dans le Christianisme, de contraindre en leur presence les Démons de tels possédez qu'il leur plairoit, de se produire eux-mesmes, d'avoüer qu'ils sont des Esprits malins, & qu'ils sont obligez de ployer sous l'autorité de Iesus qui est leur Maistre, ajoutant que s'ils manquent à leur entreprise, ils consentent qu'on les mette en pieces. Et Cyprien se fait fort à Donat qui estoit Gouverneur du Climat de l'Affrique, où ce Saint Martyr exerçoit sa charge d'Evesque, de faire sortir les Démons, hurlans & lamentans du corps de ceux qui en estoient tourmentez. Et quand vers les quatre ou cinquième siecle, Dieu à retiré ce don de faire des miracles : Comme il fit autrefois le Linceul qui apparut à Saint Pierre, parce que la verité de l'Evangile avoit esté confirmée durant tant de siecles ; Les Saints Hommes de Dieu qui vivoient en ce temps-là, Comme Chrysofome & quelques autres, ont avoüé de bonne foy qu'ils n'avoient plus ces talens-là. Comme donc l'Eglise de ce temps-là à fait paroître sa sincerité par cét aveu ; est-il pas

juste d'ajouter foy à l'Eglise des premiers siècles, quand entre les dons desquels son Espoux l'avoit ornée, elle à cotté celuy de pouvoir faire des miracles?

En effet je ne voy pas que la puissance des tenebres, c'est à dire l'impieté, puisse rien mettre en avant contre ces deux *Achilles*: Comme on parle aux écholes, c'est à dire, contre ces deux preuves que nous tenons fortes & demonstratives tout ce qui se peut, que ces deux foibles subterfuges qui sont comme des cordes Philistines, dont ces Esprits forts, comme ils se qualifient eux-mesmes, se laissent lier; Mais qu'ils romproient comme *une corde que le feu bavit*, s'ils estoient meus du mesme Esprit qui gouvernoit Sanson.

La premiere est, qu'ils reconnoissent bien par la force des raisons alleguées, que les Apostres ont crû avoir veu Iesus Christ resuscité des morts; Mais ils disent qu'ils se sont trompez, & que ce n'estoit pas le veritable Iesus, que ce n'estoit que la figure de I. Christ, avec qui ils avoient autrefois conversé, que le Diable avoit peinte en l'imagination des Disciples, où quelque Spectre qui ressembloit à Christ qu'ils ont pris pour luy-mesme, & qu'en cette rencontre, au lieu qu'autre-fois ils prirent Christ pour vn Fantosme, quand il leur apparut marchant sur les eaux, ils prirent cette fois-là vn Fantosme pour Iesus Christ.

D'autres deffendent leur impieté d'une autre maniere, & avoient que posé que Christ ait predit sa Resurrection dans peu de jours, & posé encore que ses Apostres ayent dit qu'ils l'ont veu & qu'ils ont frequenté avec luy depuis sa Resurrection, & qu'ils se soient prévalus de la faculté de faire des miracles, que les raisons que nous avons mises en avant pour inferer de là la Resurrection de Christ sont demonstratives autant qu'elles peuvent être en des matieres historiques & telles que sont celles dont il s'agit : Mais qui nous assurent disent - ils que l'histoire de l'Evangile soit veritable & que ce ne soit point une fiction ?

Mais mes Freres, il est aysé de convaincre d'impertinence & d'absurdité ces évasions & ces subterfuges & démontrer que ce ne sont que bricoles pour détourner les hommes de la voye de verité.

Car en premier lieu qu'y a-t-il de plus ridicule que ce qu'ils disent que nostre Christ resuscité n'a esté ou qu'une idée en l'imagination des Apostres, que le Demon y avoit peine, ou qu'un fantosme que les Apostres prirent pour Jesus-Christ, afin qu'il fussent affermis en la creance que Christ estoit resuscité par sa propre vertu ; qu'ainsi il le tinssent pour un Dieu, & qu'establisans cette nouvelle Divinité en la terre, il fussent cause d'une idolatrie damnable.

Car premierement ceux qui parlent ainsi abandonnent le parti des impies à la mode, qui ont toutes les peines du monde à avouer qu'il y a vn Dieu, & qui nient qu'il y ayt des Diabes ni des Anges, ni rien à esperer ou à craindre apres cette vie. Or ceux qui mettent en avant ces deffaites reconnoissent qu'il y a vn Dieu. Car puis qu'ils parlent d'une nouvelle Divinité, ils avouent qu'il y en a vne qui est l'ancienne & qui est eternelle. Et puis qu'ils parlent d'une Idolatrie damnable, que la doctrine de la Resurrection de Iesus-Christ devoit causer, ils reconnoissent, qu'il y a vn estat de damnation à craindre apres cette vie: Et enfin puis qu'ils disent que ç'ont esté les démons qui ont formé ce Spectre en l'air où en la phantasie des Apostres, qu'ils ont pris pour Iesus-Christ, ils confessent par consequent qu'il y a des Démons.

Prenons donc ceux qui mettent en avant ce premier subterfuge, pour des gens du second ordre de l'impieté, qui sont de la Religion des Diabes, & qui croient qu'il y a vn Dieu & des Démons, & qui reconnoissent que le monde est gouverné par la providence de Dieu; Mais ils rejettent l'Evangile: Et leur montrons que leur nouvelle pensée qui est, que celuy que les Apostres ont pris pour Christ resuscité, estoit vn Phantome de Christ, que le Démon avoit fait à la ressemblance du vray

Christ, est aussi absurde qu'elle est abominable. Car premierement, puis qu'ils reconnoissent qu'il y a vn Dieu & vne providence, puis qu'ils confessent qu'il y a des Idolatries, dont Dieu prend connoissance & qu'il condamne. Comment, à moins que de se forger d'étranges Idées de la Divinité, s'imaginer que Dieu qui est si bon & si amateur des hommes & de leur bien, souffrist l'établissement d'une Religion si bisarre & si extravagante? Qui d'un costé damneroit les hommes par l'Idolatrie quelle enseigneroit, & qui en mesme temps mettroit en avant des dogmes qui ont rendu les hommes si gens de bien, si amateurs de Dieu & de sa gloire, & si zelez à son service, qu'ils ont mis leur vie pour son honneur? Y a-t'il dis-je de l'apparence que Dieu souffrist l'établissement d'une Religion telle qu'eut esté la Chrestienne, qui constamment acquerroit à Dieu les plus fidelles Serviteurs que jamais il ait eû, & qui cependant les damnoit en les rendant coupables d'Idolatries? Dieu qui fait profession *d'aymer ceux qui l'ayment d'un cœur pur, & d'honorer celuy qui l'honore*: Peut-il hayr ces professeurs du nom de Christ, qui l'ayment tât, & qui ont porté sa gloire au plus haut point où elle ait jamais pû monter? Et est-il concevable, que Dieu puisse maudire vne Religion qui luy a donné tant de cœurs, qui le beniront eternellement? Ou qu'il improuve une Do-

trine, qui contient des motifs si efficaces & si irresistibles, d'aymer Dieu de tout son cœur & son prochain comme soy-mesme? Enfin qui pourroit penser qu'une Religion vint d'embas & des enfers, qui porte les hommes à mener une vie Celeste, & qui élève si haut la gloire du vray Dieu & les esperances des fideles?

Mais comme vous voyez bien qu'il est impossible, que Dieu ait hay une Religion qui le fait tant aymer, vous jugez bien aussi qu'il n'y a pas d'apparence que le Diable ait esté l'auteur d'une creance qui le fait mortellement hayr, & qui à ruyné son empire: C'est cependant ce que disent ceux qui veulent que le Diable ait substitué & mis en la place du vray Christ, un Spectre & un Fantosme: Comme Mica mit autrefois un Marmouset en la place du vray Dieu. Car à quoy auroit servy cette substitution, qu'à faire perdre aux malins Esprits le credit qu'ils avoient au monde, ou ils regnoient avec efficace, & à planter plus de vertus & de benedictions en la terre, que le Diable n'y avoit épandu de vices & de maledictions.

Et il ne faut point dire que Satan gaignoit assez quand il établissoit une Religion Idolatre au monde, qui en cette qualité d'*Idolatre* damnoit necessairement les hommes; Car posé que la doctrine de la Resurrection portast à adorer un homme avec Dieu, ou plustost à

adorer Dieu en adorant cét Homme, dans lequel ils croyoient que toute plénitude de Divinité habitoit corporellement, qui est le langage <sup>Col.</sup> de Saint Paul, & que cela deût passer pour Idolatrie; Sç'auroit esté la moindre & la plus excusable Idolatrie qui fut jamais, & de laquelle il faudroit dire ce que plusieurs ont dit de l'Idolatrie du Soleil, qu'elle est plus excusable que toutes les autres, parce que cette merveilleuse creature est la plus belle & la plus utile de toutes les autres qui sont visibles: Ainsi faudroit il dire, que le culte que l'on rendroit à Iesus-Christ, seroit infiniment plus excusable que celui que les Idolatres rendroient à leurs Dieux: Car jamais pas vn des fils des Hommes, n'a paru si beau qu'à fait Iesus-Christ, à ceux qui le servent, & jamais, au gré mesme des ennemis de Christ, personne n'a parlé comme il à fait ni enseigné de plus belles choses, ni n'a plus aydé à la connoissance du vray Dieu, ni apporté tant d'utilité au genre humain qu'il à fait, ni tant contribué à la reformation des mœurs & à la culture de la vertu. Posé donc qu'il y eût du levain d'Idolatrie au culte que les Chrestiens rendoient à Iesus-Christ qu'ils prenoient pour Dieu quoy qu'il ne fust qu'homme, y a-t'il de l'apparence que le Diable par la substitution de ce phantome ayt employé toute sa malicieuse puissance pour autoriser vne Doctrine qui alloit

marrant & destruisant l'Idolatrie abominable qui avoit lieu entre les Payens, qui luy affuroit la perdition inevitable de ceux qui s'y adonnoient & qui estoit accompagnée d'un furieux debordement de toute sorte de vices qui inondoient toute la terre, pour mettre en la place vne autre Religion, qui bien qu'elle eust quelque chose de mauvais en son culte qu'elle rendoit à vn homme qu'elle prenoit pour Dieu, n'avoit pourtant rien de comparable à l'abomination de l'Idolatrie qui adoroit des Diables au lieu du vray Dieu, & qui au reste estoit accompagnée d'une pureté & d'une Sainteté qui eslevoit les hommes à celle des Anges & les animoit à estre *parfaits comme leur Pere Celeste est parfait*. Sans doute que le Diable qui est prudent comme vn Serpent, puis qu'il est luy mesme le vieux Serpent, n'avoit garde de destruire ni d'arracher sa vigne de ses propres mains, en donnant lieu par ce simulacre de Resurrection à vne doctrine qui estoit comme cette masse qui fit crever l'Idole, & dont il connoissoit assez le genie, pour sçavoir qu'elle introduiroit ce qui luy fait le plus de mal aux yeux, sçavoir la bonne vie, & qu'enfin elle abbattoit ses Autels & decrediteroit ses Oracles.

L'autre evasion, que l'histoire que nous avons de Iesus-Christ & de ses œuvres & de sa doctrine est vne pièce supposée & vne narration

de

de Iesus-Christ falsifiée, est ridicule tout ce qui se peut: Car en quel temps est-ce que l'on auroit pû faire cette supposition & faire recevoir vne Hapelourde au monde pour vn diamant? Aura-ce esté au temps des Apostres? Mahomet le *Demon du Midy*, ce Sanglier de la forest, qui à gasté la vigne du Seigneur en tous les climats de l'Orient, l'affirme ainsi, & dit que le livre du Nouveau Testament à paru au siecle des Apostres & qu'ils en sont les Autheurs, & que ce livre est rempli de Doctrines, que Christ n'a point enseignées, & d'histoires qu'ils ont forgées & qui sont de leur crû.

Mes Freres, nous avons dé-jà refuté cette badinge imagination qui n'est qu'une carabinade d'un Soldat ignorant tel qu'a esté Mahomet, & qu'un coup tiré en l'air sans mesure & sans autre visée, que de dire à l'étourdie quelque chose contre la verité.

Car quand nous vous avons montré que les Apostres, que Mahomet argüe de faux, ont fait de tres-grands miracles, qui sont au dessus du pouvoir & de toutes les illusions des Demons: Comme quand ils ont resuscité les morts, & qu'ils ont fait ce qui ne peut avoir esté effectué que par la main du Dieu Tout-Puissant dont ils ont esté les organes. Et qu'il ait fallu necessairement qu'ils en ayent fait, puis qu'ils s'estoient prévalus d'en avoir receu

Q 9

le pouvoir de Iesus-Christ, qu'autrement on les eût tenus pour des fourbes, qui eussent esté punis comme tels, quand les grands du monde aussi bien que les petits auroient mis à l'essay cette prétenduë faculté ; Quand dis-je nous avons bien étably tout cela, avons nous pas par mesme moyen prouvé, que les Apostres estoient hommes *Faux*, tels que se disoient estre les Fils de Iacob à Ioseph leur Frere ; Et suffisamment montré, qu'ils nous ont baillé de bonne foy ce qu'ils ont receu de leur *Maistre* ; comme s'en exprime l'un d'entr'eux, & que *Christ est mort & qu'il est resuscité selon les Es-critures.*

A quoy nous ajoûtons encore qu'il a esté nécessaire que les Apostres & tous ceux qui ont prêché l'Evangile, tel que nous l'avons, au premier siecle, ayent fait des miracles tels que nous les venons de qualifier pour autoriser leur Doctrine, qui paroïssoit nouvelle & extravagante au Monde, & importune à la chair tout ce qui se peut ; N'estant pas plus vray semblable que douze ou treize, tant Tisseurs que Bateliers, se soient rendus les *Maitres du Monde*, & qu'ils ayent surmonté la *puissance des tenebres*, les *Gouverneurs du Siecle* : Ce grand & vaste corps de l'Idolatrie Payenne, qui comme l'arbre de Nebucadnetzar épan- doit ses Rameaux par toute la Terre, ni qu'ils ayent triôphé de la Philosophie, de l'éloquen-

ce mondaine, & de la plus fine dialectique qui fut jamais, sans que Dieu s'en soit meslé, & qu'il ait exploité toutes ces merveilles par les mains de ses Apostres; Qu'il seroit à present vray semblable, qu'une douzaine de nos Bateliers, où d'autres gens de eér étage, püssent reüssir sans la puissance Majeure, que toute la Terre adore en tremblant, & sans faire aucuns miracles, dans vn siecle éclairé comme est le nostre: S'ils entreprenoiert de faire croire au monde, qu'un homme nouvellement attaché à vn gibet, au conspect de tout le monde, soit resuscité des morts, qu'il faut croire en luy & l'adorer, qu'il est le Roy du Monde, & celuy à qui Dieu à donné toute puissance au Ciel & en la Terre, où il distribüe les Couronnes à qui il luy plaist. Et que ce supplicié-là, les a établis pour Herauts & pour annonciateurs d'une nouvelle si surprenante, & qu'ils sont prest de mourir, pour maintenir cette verité dont ils sont témoins oculaires, & qu'il leur a donné son Esprit, & la faculté de faire des miracles en son Nom.

Aussi les impies que nous combattons, qui sont dans le Christianisme qu'ils professent de bouche, Mais qu'ils renonçent de cœur, comme vn ver au cœur d'une Pomme, où comme ce Renard au sein de ce Lacedemonien, qui luy déchiroit les entrailles, ne croyent pas ce party tenable; à Sçavoir, qu'au

premier siecle, les Apostres eussent pû ny voulu inventer les choses qu'ils ont mises en avant en ce livre touchant Iesus-Christ & sa Doctrine, & sa Puissance en dits & en faits, & sa Resurrection & son Ascension au Ciel. Parce que tout cela auroit esté trop aysé à refuter par vne infinité de rémoins oculaires; Mais ils disent que ce livre est vne fiction du second Siecle, qui est vne affirmation aussi impertinente que la precedente: Car quand on a produit cette piece-là, dont nous parlons & que l'on à préché la Doctrine qui y est contenuë, à ce pas esté dans le dessein de la faire recevoir comme vne doctrine de Christ, que ses Apostres ont enseignée, & qui a esté receuë par des Eglises, dont ces mesmes écrits font mention? Comme par celles de Rome, d'Ephese, de Corinthe, & de Thessalonique; Or au second Siecle, qui seroit le temps que le Nouveau Testament à paru, selon la conjecture temeraire de ces ridicules prophanes, toute la terre estoit couverte de Chrestiens, & Pline le jeune qui est vn illustre Payen, & qui vivoit cinquante ans apres la mort de Iesus-Christ, dit que toute l'Asie Mineure, où il commandoit pour l'Empereur Romain, fourmilloit de Chrestiens, & il fait mention de leurs assemblées & du culte qu'ils rendoient à Dieu, & des Hymnes qu'Hommes & Femmes chantoient à l'honneur de Christ, & de leurs bonnes

& saintes maximes, & de l'innocence de leurs mœurs. Et Tacite qui vivoit environ ce mesme temps-là, parle des Chrestiens comme de torrens qui debordoient de toutes parts à Rome: Et Terrullien qui vivoit moins de cent cinquante-ans apres la mort de S. Paul, qui est le mesme intervalle de temps qui est à present entre nous & le siecle de Luther, dit que les Chrestiens remplissoient leurs armées & leurs Villes; Mais il dit particulièrement que de son temps, les autographes des Epistres; C'est à dire les écrits de la propre main de Saint Paul, estoient gardez precieusement dans les Archives des plus fameuses Eglises de ce temps-là, telles que sont celles que nous venons de nommer; Comme la Manne fut autrefois conservée dans vn Vase d'Or du temps des Israélites. Que si cette Doctrine, que l'on prétend estre feinte & composée par l'Esprit humain, estoit telle, qu'y avoit-il au monde de plus aysé que de convaincre d'imposture ceux qui l'eussent préchée, en confrontant ce Livre avec ces Originaux, qui se trouvoient dans ces Eglises Metropolitaines, dont ce Livre mesme fait mention, & de sçavoir assurément si S. Paul a esté le Fondateur de ces Eglises-là, s'il a esté l'homme qu'il décrit parlant de soy-mesme, & s'il a autorisé sa Doctrine au milieu d'elles par les miracles qu'il y à faits? Cela donc n'estant pas arrivé, & cette excellente

Doctrine n'ayant point souffert cette flestrif-seure : Est-ce pas vn argument invincible de son incontestable verité ?

Bien - ayez le sentiment & la Religion de l'Eglise Apostolique , du premier Siecle n'a non plus esté ignoré au second Siecle que nous ignorons à present , la Doctrine de Luther & de Calvin qui ont reformé l'Eglise ; & on avoit en ce temps-là plus d'interest de se bien asseurer de l'autorité de ce Livre , qui est la regle de la Foy de l'Eglise, que l'on n'a de bien cōnoistre les écrits de Calvin ; Cependant si quelqu'un nous produisoit presentement vne *Institution*, qu'il dist estre de Calvin, qui contient des Doctrines toutes différentes de celles qui sont dans les Originaux qui ont paru avec tant de gloire pour leur auteur , & tant d'edification pour l'Eglise , au Siecle de ce Grand Homme , & auxquels on pourroit avoir recours avec toute sorte de facilité , qui est celuy qui ne demeure d'accord , qu'on luy feroit justice quand on le traiteroit d'impudent & de fourbe ? Ainsi auroit - on sans doute traité, ceux qui auroient entrepris au second Siecle d'introduire en l'Eglise vne autre Doctrine que celle qui y à obtenu dès le commencement ; Le premier Siecle donnant la main de tout prez au second , & le second Siecle n'estant proprement que la Moisson de ce qui a esté semé au Champ du Seigneur , dans le premier.

Mais c'est braquer le Canon contre des Mouches, que de perdre tant de temps à refuter des inepties. Reposons-donc tranquillement entre les bras de nostre bien-aimé, comme l'Espouse au Cantique des Cantiques, & adorons celuy qui est mort, & qui à present est vivant aux siecles des siecles, qui est *mort pour nos offences, & resuscité pour nostre justification.* Qui est ce que nous avons à prouver. Satisfaisons ensuite aux objections qui nous restent, & que l'on peut faire contre ces douces & consolantes propositions, qu'il n'y à plus aucune condamnation à craindre puisque Christ est mort, & que par cette mort il à satisfait à la Justice de Dieu. Car premierement l'on peut revoquer en doute la verité de cette proposition, que la mort de Christ soit d'un merite assez grand pour nous exempter de toute condamnation; Quoy, direz-vous, nostre peché qui est commis contre Dieu qui est vne Majesté infinie, ne merite-t'il pas vne morternelle? Cependant Christ qui doit estre nostre plege & payer ce dont nous sommes obligez à la Justice de Dieu, n'a présenté à Dieu qu'une mort qui n'a duré que peu de temps: Car il n'a fait que *goûter la mort*, comme s'en exprime l'Auteur de l'Epistre aux Hebreux, & David dit qu'il *à bû du torrent.* C'est à dire de la mort; *Mais en passant;* comment donc peut-t'il avoir satisfait à la Ju-

Justice de Dieu pour nous, & surquoy S. Paul prétend il nous assurer qu'il ne reste plus rien dont la Justice de Dieu, puisse prendre sujet de nous condamner, puisque Christ est mort pour nous, puisque par-là il ne peut luy avoir satisfait, attendu que sa mort n'a pas esté éternelle, qui est la dette dont il nous devoit acquitter en qualité de nostre Plege ? Mes Freres, cette objection est vulgaire, & louée soit Dieu que nos enfans y peuvent répondre, & qu'il ny en à pas vn qui ne sçache, que bien que la mort de Iesus-Christ n'ait pas esté éternelle, estant la mort d'un Dieu elle est d'un merite infiny, & que Dieu en cette mort qui n'a esté que de peu de durée, à trouvé plus de satisfaction qu'il n'auroit fait en la mort éternelle de tous les hommes.

Mais l'on peut étreindre le nœud & rendre la difficulté plus grande : Car dira t'on je demeure bien d'accord, que la mort de Christ est d'un merite infiny, à raison de la personne, qui non seulement est homme ; Mais qui est *Dieu aussi benit éternellement* ; & quelle à pû facilement expier le peché d'un particulier ; Mais il faut le merite de Iesus-Christ tout entier pour satisfaire pour les pechés de ce seul particulier là, & quand il ny eut eû qu'un homme pécheur au monde, que Dieu eust voulu racheter, il ne l'eust pû faire que par le mesme Christ : Et par toutes les mesmes souf-

frances qu'il à subies pour tout le genre humain. Comment donc à pû suffire le merite d' Iesus Christ pour expier le peché de tous les hommes , puis qu'vn infiny n'est point plus grand qu'vn autre infiny, & qu'il le falloit tout entier non seulement pour châque homme , mais pour chacun de ses pechez? Figurezvous, mes Freres , que pour racheter vn homme des Galeres , il faille donner pour sa rançon la somme de mille écus , celuy qui prétendroit que les mille écus qu'il à payez pour la rançon d'vn seul deussent suffire pour en racheter cent autres qui seroient en pareille condition, passeroit-il pas pour ridicule ?

A cela, mes Freres, il faut répondre, & nous vous prions de faire reflexion sur ce que nous vous disons : Qu'il y à deux sortes d'infinis , l'vn que l'on appelle *infiny en puissance*, l'autre s'appelle vn *infiny en acte*, & subsistant effectivement. L'infiny en puissance, est celuy qui ne se contient jamais dans de certaines bornes : Mais qui va toujourns au de là , comme les Rivieres qui coulent toujourns; comme est la durée eternelle de quelque chose, qui ne se mesure que par la revolution des Siecles , qui n'auront jamais de fin , vne telle chose est finie & infinie tout ensemble : Car la durée des siecles précédens est finie par l'instant d'apresent; Mais elle est infinie aussi parce qu'elle ne s'arreste pas là , mais qu'elle va & ira tou-

jours en avant sans jamais estre absolument terminée: Telle est la punition des damnez & telle eust esté la nostre si Dieu ne nous eust fait misericorde, ç'eust esté vne espee d'infinité que cela, mais vne infinité seulement en puissance, & non jamais en acte: Et Dieu par là auroit proportionné la punition à l'offense; Car l'offense que l'homme à commise contre Dieu qui est infiny actuellement, n'est pas pourtant d'un démerite infiny actuellement, elle est seulement d'un démerite infiny en puissance; C'est à dire, qu'elle ne merite pas vne peine actuellement infinie: Car l'homme n'en seroit pas vn sujet capable, & si tous les torrens de l'ire de Dieu fussent tombez sur l'homme, ils l'auroient en vn instant réduit à neant; Mais elle merite seulement vne peine infinie en puissance, c'est à dire qui ne finisse jamais; Et la raison de cela, Mes Freres, c'est que la gravité de l'offense que l'homme à commise contre Dieu se mesure par la connoissance qu'il doit avoir de sa dignité & de ses perfections, laquelle connoissance ne comprend jamais toutes les perfections qui sont en Dieu. Quelque haut qu'elle séleve pour atteindre au sommet de ses augustes attributs, & quelque bas qu'elle descende, pour trouver les soubassemés de son thrône: Elle n'y arrivera jamais. Ce sont les *Hauteffes des Cieux* qu'y trouveras-tu? Ce sont les *profondeurs des abys-*

mes qu'y verrois-tu? Nous dit Iob au Livre de sa Patience.

Tout ce que nostre ame fait en la queste de ces perfections, c'est qu'en faisant halte & reprenant haleine, elle avouë avec humilité qu'il y a de Dieu infiniment au de-là de tout ce qu'elle en a compris, & n'en voyant que les bords, comme parle le mesme Iob, & n'en ayant que des Idées infinies en puissance, mais toujours finies en effet, selon la capacité de nostre Ame qui est toujours finie: l'offense ne peut-estre aussi que d'un démerite infiny en puissance, selon la regle que nous avons posée *que la griéveté du peché contre Dieu, se mesure à la connoissance que nous avons de luy.* Ainsi le peché des Anges a esté plus grand que le peché de l'Homme: Parce que leur œil penetre plus avant dans les perfections de Dieu que le nostre: Et s'il avoit plû à Dieu donner aux bestes quelque sentiment de la Divinité, & leur prescrire quelque culte qu'elles auroient à luy rendre, si elles se détraquoient de leur devoir, leur peché seroit moindre de beaucoup que le nostre: Parce que la connoissance qu'elles auroient de Dieu, seroit de beaucoup inferieure à la nostre.

Pour donc resoudre nettement cette difficulté qui se fonde sur ce qu'un infiny n'est pas plus grand qu'un autre, d'où l'on infero que le merite de Iesus-Christ n'est pas plus in-

finy que le demerite du peché d'un chacun, que par consequent le merite de Christ ne peut valloir que pour la deliurance d'un seul homme, bien loin de meriter pour vne infinité d'autres. Il faut repondre qu'il est faux, qu'il n'y ait point d'infiny plus grand qu'un autre : il est vray qu'un merite infiny en puissance n'est pas plus qu'un autre infiny en puissance : & qu'un infiny en acte, n'est point plus grand qu'un autre infiny en acte, si tant est qu'il se trouuast plusieurs infinis en acte hors de Dieu & de ses perfections, qui sont Dieu mesme. Mais il est faux qu'un merite infiny en acte qui est tel, par ce que c'est le merite d'un Dieu, n'excede pas infiniment le demerite infiny du peché d'un seul homme, qui n'est comme ie viens de vous le dire qu'un infiny en puissance.

Bien-aymez l'infinité des merites de Iesus-Christ est vn abyfme qui engloutit les abyfmes de nos demerites infinis, comme la seule verge de Moyses devora toutes les verges des Enchanteurs d'Egypte, & tous nos pechez demeurent delayez & defaits dans les abyfmes du merite du Sang de Christ, comme Phatao & toute son Armée perirent dans les flots de la Mer Rouge, qui est justement ce que dit Saint Paul en peu de mots & bien clairement, *la ou le peché à abondé la grace, à abondé par dessus.* Il reste encore vne difficulté, sur ce que Saint

Paul affirme icy si hardiment qu'il n'y à plus de condamnation à craindre, parce que Christ est mort : puis qu'il est evident que Dieu condamne encore tous les jours à la mort : nous mourons tous les vns aprez les autres, & nous voyons sans cesse l'exécution de l'arrest que Dieu prononça à nostre premier Pere : *Tu es poudre, & tu retourneras en poudre* ; A quoy nous respondons, qu'il est vray que les hommes tombent encore tous les iours, comme le foin, sous la faux de la mort, sans excepter les Eleus qui portent la qualité d'Enfans de Dieu, & qui, en cette qualité là, devoient ce semble estre exempts des atteintes de cette cruelle, & sans doute que si Dieu nous faisoit la mesme question que Christ fit autrefois à Saint Pierre sur ce que l'on le vouloit obliger à payer le tribut à Cesar, & que comme il dist à cet Apostre, *que te semble Simon, sont-ce les enfans qui payent le tribut ou les estrangers ?* à quoy il respondit que c'estoient les Estrangers qui devoient le tribut : Il nous dist de mesme, & qu'il prist nos avis pour sçavoir qui doit mourir, ou ceux qui demeurent en leurs pechez, ou ceux qu'il à rachetez par sa grace ? nous serions sans doute tous dans le sentiment que la mort devoit faire ses exploits terribles parmy les enfans de la terre qui n'ont point de part en l'alliance de Dieu, mais que les enfans de Dieu devoient estre exempts

de ce tribut que tout le Monde paye à ce Roy des espouventemens qui est la mort. Cependant comme *nos pensées ne sont pas celles de Dieu*, il n'a pas jugé raisonnable qu'il en fut ainsi, & *personne n'eschape la forte main du sepulchre*, nous dit le Psalmiste. Cette dispôsation: Neanmoins n'invalide point la sentence de Saint Paul, *qu'il n'y à plus de condamnation à craindre*, parce que Christ est mort & est resuscité. Car bien que nous mourions tous, & que la terre ne soit qu'un charnier affreux de de nos miserables charognes, la mort n'est plus ce qu'elle estoit autrefois, elle n'a plus l'air ni la figure si formidable qu'elle avoit, & l'exécution de cette Sentence *tu es poudre*, n'est plus un effet de la justice de Dieu, qui nous atterre & nous renverse au Sepulchre: Mais c'est un effet de la sage & merueilleuse conduite de Dieu, qui nous abbat pour nous relever plus glorieusement, & qui par les portes de la mort nous introduit dans le Royaume Celeste. Autrefois un Marechal de France ternit sa memoire par vne action barbare & inhumaine tout ce qui se peut, car il estrangla sa femme par les mains de deux Maures pour vne faute legere, mais Dieu Couronne l'Eglise qui est son Espouse par les mains de ce Maure hydeux de la mort; Mais je ne m'apperçois pas qu'il est temps de finir, & d'observer & de recueillir quelque chose de ce

que nous auons dit pour nostre consolation.

La premiete obseruation que nous devons faire, est qu'en ces deux ou trois versets que nous venons de considerer, nous auons les sources de toutes les consolations de l'Eglise Militante, & la matiere des meditations les plus esleuées, & les plus ravissantes de celle qui triomphe avec Christ dans le Ciel. Christ mort pour nous, Christ resuscité, Christ à la dextre de Dieu. Bon Dieu que de merveilles ! Que de douces & ravissantes nouvelles ! & que les pieds de celuy qui nous les a apportées qui est Christ luy mesme lequel à mis en lumiere la vie & l'immortalité nous doiuent sembler beaux, & que la felicité est grande de cette partie de l'Eglise qui est dans le Ciel, qui à non seulement le privilege de les arroser de ses larmes de joye, mais d'estre admise aux baisers de la bouche de ce misericordieux Sauueur :

Cant.  
des  
Cant.  
1. 1.

Mes freres toutes ces doctrines mises ensemble sont ce Sachet de Myrthe sur le sein de l'Epouse, dont Salomon nous parle au Cantique des Cantiques, c'est vn merueilleux Cardiaque pour luy faire revenir le cœur durant les pamoisons qu'elle souffre par la perte du Sang que ses ennemis luy font respandre.

Mais il est notable qu'en la composition de ce precieux oignement, qu'il faut appeller la *Sainteté tres-Sainte*, il ne s'y rencontre aucun

ingrédient, que I. C. mort & resuscité & Seant à la dextre de Dieu: D'où il *envoye des dons aux hommes*. Saint Paul n'y fait point entrer ni les forces du Franc-arbitre, ni les merites des Saints, ni les Indulgences Papales. Il y parle bien du Sang de Christ & de sa mort; Mais il ne fait point mention du Lait de la Sainte Vierge, & son cœur n'est point en suspens entre ce Lait & ce Sang de Christ, comme celuy d'un Iesuite dont j'ay veu la figure avec horreur, où ce miserable se represente attiré d'un costé par le Sang de Christ, qui coule de ses veines, & de l'autre par le Lait de la Vierge qui distille de ses mammelles, avec cette blasphematoire devise empruntée de l'Orateur Romain: *Quo me vertam nescio, je ne sçay auquel aller, ni de quel costé me tourner*. Il parle bien de la Seance de Christ à la dextre de la Majesté de Dieu, pour y interceder pour nous; mais il ne dit rien des honneurs excessifs que l'on rend à la Vierge en la communion de Rome, quand on introduit Dieu; en cette Parodie odieuse, que l'on attribüë à Bonaventure, disant à la Sainte Vierge, qu'il appelle Nostre-Dame, ce que Dieu dit à Iesus-Christ au Ps. 110. *Sieds toy à ma dextre, tant que j'aye mis tes ennemis sous le marche-pied de tes pieds, & elle n'est point icy élevée au dessus des Thrônes & des Dominations & des Puissances* comme est Iesus-Christ. On y parle bien encore de l'interces-

sion

sion toute puissante & irresistible du Fils d' Dieu, mais on n'y fait aucune mention de l'intercession de sa Mere ni de son prétendu droit de commander à ce digne Fils en autorité de Mere, ni que l'on soit plus tost exaucé au nom de Marie, que l'on ne l'est au nom de Christ. Mais en tous ces sujets de consolation que l'Apostre ramasse icy, on n'y parle que de Dieu & de ses graces distribuées aux hommes par les mains de Iesus-Christ, on n'y chante, on n'y celebre que le bras de Dieu qui est le Seigneur Iesus, qui est tout & en tous parmy son Peuple, & qui s'est déployé à nostre délivrance d'une maniere admirable.

Mais en second lieu quand l'Apostre joint la mort à la Resurrection de Iesus-Christ, il nous donne un embleme de nostre condition, nous mourons tous mes Freres, mais nous resusciterons aussi, nostre nature est déjà resuscitée en luy par la communion que nous avons avec luy; Mais nos personnes resusciteront apres par la mesme puissance par laquelle il s'est resuscité & s'est déclaré Fils de Dieu.

Mais pour finir, de tout ce qui est dit icy du Seigneur, formons en un modèle de la vie du Chrestien. Christ est mort dit nostre Texte, mourons à peché, mourons pour son Nom, s'il veut estre glorifié par nos souffrances: Il est resuscité, resuscitons avec luy en nouveauté de vie. Il est à la dextre de Dieu, élevons nos cœurs de

Rr.

ce costé-là, que là où est nostre thresor, là aussi soit nostre cœur; Il intercede pour nous à la dextre de Dieu, & y traite des affaires importantes à nostre salut: Que les interests de sa gloire nous touchent sensiblement, & procurons l'exaltation de son Nom, par vne application toute entiere, comme le zele qu'il à pour nous le ronge continuellement. Ne soyons pas si malheureux que d'imiter l'exemple de ces ingrats Israëlités, qui tandis que Moysé traitoit avec Dieu des choses concernant leur salut soufflerent le Veau-d'Or, & se souillerent d'une infame Idolatrie. Tandis que Christ fait nos affaires dans le Ciel, faisons les siennes en la Terre, soyons y occupez comme luy autrefois l'estoit à celles de son Pere Celeste: afin que quand Christ apparoitra pour la seconde fois, pour nostre entiere redemption, il nous trouve *faisans sa besongne*, & nous dise: *C'est bien-fait bons Serviteurs & loyaux, entrez en la joye de Vostre-Seigneur.* A M E N.

